



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2021

**DELIBERATION N° 001-02-2021 – Direction Cadre de Vie – Direction de l'Aménagement**  
**RECONSTRUCTION DES PASSAGES A GRILLES CHEMIN PITON BELLE RIVE**  
*(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

08 MAR. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 février 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents .....30

Représentés .....08

Excusés .....00

Absents .....01

Total des votes ....38

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt, le samedi 27 février à 9 heures 15, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela de Bras Fusil, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Alicia HAYANO – Vincent TERGEMINA à Augustin CAZAL – Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE – Daniel SANDANON à Eric CARITCHY – Jack TAVEL à Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Hans DIJOUX à Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE.

**ABSENT EXCUSE :****ABSENTS :** Valérie PAYET GANGNANT –**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE



Le Président informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Benoît a réalisé en 2020 des travaux de remplacement des passages à grille en traversée du chemin Piton Belle Rive à Cambourg.

Les ouvrages de traversée et de continuité pluviale (passage à grille) étaient tous fortement corrodés et ne garantissaient plus les conditions de sécurité et de portance et nécessitaient par conséquent d'être tous remplacés.

Ces travaux sont financés par le plan de relance régional 2020 COVID 19 et la CIREST.

Aussi, le Président propose à l'Assemblée :

- d'arrêter le plan de financement ci-après pour un montant global de **19 534,00 € HT**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	19 534,00 €	Part Région PRR COVID-19 (70 %)	13 674,00 €
		Part Cirst FIIS (15 %)	2 930,00 €
		Part Commune (15 %)	2 930,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>19 534,00 €</b>	<b>Total Commune (y/c TVA) = 4 590,39 €</b>	
<b>Total HT</b>	<b>19 534,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>19 534,00 €</b>
<b>TVA (8.5%)</b>	<b>1 660,39 €</b>	<b>TVA (8.5%)</b>	<b>1 660,39 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 194,39 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 194,39 €</b>

Le Président propose donc à l'assemblée :

1. d'approuver cette opération, son coût et son bilan financier décrit ci-dessus
2. de l'autoriser à solliciter le Conseil Régional au titre du PRR COVID-19 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **13 674,00 €**, soit 70 % du montant HT des travaux ;
3. de l'autoriser à solliciter la CIREST au titre des fonds FIIS pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **2 930,00 €**, soit 15 % du montant des travaux ;
4. d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires et notamment la contrepartie communale pour un montant de **4 590,39 €** ;
5. de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210227-DEL001022021-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2021  
Date de réception préfecture : 08/03/2021

